

Notes sur les Ports du Bas-Danube au XIVe Siècle

Par MICHEL BALARD (Reims)

En 1971, Geo Pistarino publiait une série de quatre-vingt dix-neuf actes instrumentés à Kilia par le notaire *Antonio di Ponzò* entre le 27 novembre 1360 et le 12 mai 1361¹⁾. Découverts il y a une trentaine d'années par R.-H. Bautier²⁾, et connus dès les années 1960 par quelques historiens roumains, dont O. Iliescu, cette publication allait relancer les études sur les comptoirs italiens aux bouches du Danube, illustrées dans la première moitié de notre siècle par les travaux remarquables de N. Iorga, G. Bratianu et de quelques-uns de leurs collègues et élèves³⁾. Tour à tour, O. Iliescu⁴⁾, R. Manolescu⁵⁾, R. Ciobanu⁶⁾, S. Papacostea⁷⁾, C. Giu-

¹⁾ G. Pistarino, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Chilia da Antonio di Ponzò (1360—1361)*, Gênes, 1971.

²⁾ R.-H. Bautier, Notes sur les sources d'histoire économique médiévale dans les Archives italiennes, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire publiés par l'École française de Rome*, t. 60, 1948, pp. 187—188.

³⁾ N. Iorga, *Studii istorice asupra Chiliei și Cetății Albe*, Bucarest, 1899; idem, *Cele două Chilii*, dans *Buletinul Comisiunii Monumentelor Istorice*, t. 22, 1929, pp. 168—191; G. I. Bratianu, *Vicina. Contributions à l'histoire de la domination byzantine et du commerce génois en Dobrodgea*, dans *Bulletin historique de l'Académie roumaine*, t. X, 1923, pp. 113—190; idem, *Recherches sur le commerce génois dans la mer Noire au XIIIe siècle*, Paris, 1929; idem, *Recherches sur Vicina et Cetatea Alba*, Cluj, 1935; idem, *Vicina 2. Nouvelles recherches sur l'histoire et la topographie médiévales du littoral roumain de la mer Noire. A propos des «Miscellanies» de J. Bromberg*, Bucarest, 1940; idem, *Deux études historiques. I: Encore sur la ville fantôme: une mention de Vicina au XVIe siècle*, dans *Revue des Etudes roumaines*, t. IX—X, Paris, 1965, pp. 34—38; idem, *La mer Noire, des origines à la conquête ottomane*, Munich, 1969. L'historiographie roumaine sur ces questions fait l'objet de l'article de S. Pascu, *La storiografia romena ed i Genovesi nel Mar Nero*, dans *I Genovesi nel Mar Nero durante i secoli XIII e XIV. Colloquio romeno-italiano*, Bucarest, 1977, pp. 35—46.

⁴⁾ O. Iliescu, Notes sur l'apport roumain au ravitaillement de Byzance, dans *Nouvelles Etudes d'Histoire*, t. III, Bucarest, 1965, pp. 105—116; idem, *Localizarea vechiului Licostomo*, dans *Studii, revistă de istorie*, t. 25, 1972, pp. 435—462; idem, *La monnaie génoise dans les pays roumains aux XIIIe—XIVe siècles*, dans *I Genovesi nel Mar Nero*, op. cit., pp. 155—171; idem, *Nouvelles éditions d'actes notariés instrumentés au XIVe siècle dans les colonies génoises des bouches du Danube — Actes de Kilia et de Licostomo*, dans *Revue des Etudes sud-est européennes*, t. 15, 1977/I, pp. 113—129; idem, *Contribuții numismatice la localizarea Chiliei bizantine*, dans *Studii și cercetări de istorie veche și arheologie*, t. 29/2, 1978, pp. 203—213; idem, *A la recherche de Kilia byzantine*, dans *Revue des Etudes sud-est européennes*, t. 16, 1978, pp. 229—238.

rescu⁸⁾ reprenaient l'étude de ces textes et les confrontaient aux données fournies par l'archéologie, tandis que leur éditeur⁹⁾, ses collaborateurs¹⁰⁾ et moi-même¹¹⁾ cherchions à en dégager l'intérêt au plan de l'histoire économique et de la géographie historique des régions pontiques.

Les conclusions auxquelles ces différents travaux permettent d'aboutir ont été résumées par O. Iliescu dans ses derniers articles. Il est aujourd'hui admis que Kilia et Licostomo sont deux localités différentes, quoique proches l'une de l'autre. Licostomo, l'ancien Lykostomion des Byzantins, attesté dès le IX^e siècle¹²⁾, est une citadelle qui se trouvait sur la rive droite du bras septentrional du Danube, à l'emplacement du Periprava d'aujourd'hui; elle était située sur un îlot du fleuve, à l'embouchure, face au nouveau Licostomo, l'actuel Vilcov, bourgade de pêcheurs, qui ne s'est développée qu'à l'époque moderne. En arrière de leur base navale de Lykostomion, les Byzantins avaient édifié des entrepôts, un centre d'approvisionnement, dont le nom de Kilia, dérivé du grec τὰ Κελλία, garde le souvenir. Cette seconde localité, située à une vingtaine de kilomètres en amont de Lykostomion, doit être recherchée à trois ou quatre kilomètres au sud-ouest de la Chilia Veche d'aujourd'hui, à un emplacement où l'on a retrouvé des monnaies byzantines des XI^e et XII^e siècles. Quant à la localisation de Vicina que Bratianu identifiait avec Mahmudiah, sur le bras de Saint-Georges¹³⁾, alors que P. Diaconu la recherche fort

Une bibliographie des travaux de O. Iliescu figure dans son étude Nouvelles éditions, op. cit., p. 115, note 15.

⁵⁾ R. Manolescu, Le commerce sur le littoral ouest de la Mer Noire (à partir du XIII^e siècle jusqu'au milieu du XVI^e siècle), dans *Etudes d'Histoire maritime présentées au XIII^e Congrès international des Sciences Historiques (Moscou 1970)*, Paris, 1970, pp. 237—278.

⁶⁾ R. Ciobanu, Genovezii și rolul lor în Dobrogea în sec. XIV, dans *Pontica*, t. 2, 1969, pp. 401—412.

⁷⁾ S. Papacostea, Aux débuts de l'Etat moldave. Considérations en marge d'une nouvelle source, dans *Revue roumaine d'Histoire*, t. 12, 1973/I, pp. 138—159; idem, Kilia et la politique orientale de Sigismond de Luxembourg, dans *Revue roumaine d'Histoire*, t. 15, 1976/3, pp. 421—436; idem, De Vicina à Kilia. Byzantins et Génois aux bouches du Danube au XIV^e siècle, dans *Revue des Etudes sud-est européennes*, t. 16, 1978, pp. 65—79.

⁸⁾ C. Giurescu, Les Génois au bas-Danube aux XIII^e et XIV^e siècles, dans *I Genovesi nel Mar Nero*, op. cit., pp. 47—61.

⁹⁾ G. Pistarino, Chilia dei Genovesi alla foce del Danubio, dans *Liguria*, t. 39/6, 1972, pp. 9—11.

¹⁰⁾ G. Airaldi, I Genovesi a Licostomo nel secolo XIV, dans *Studi medievali*, t. 13, 1972, pp. 967—981; idem, Colonie genovesi nel Mar Nero. Studi storici in Romania, Polonia e Bulgaria, dans *Liguria*, t. 37/9, 1970, pp. 9—12; G. Petti-Balbi, Gli studi genovesi sulle colonie del Mar Nero, dans *I Genovesi nel Mar Nero*, op. cit., pp. 63—86.

¹¹⁾ M. Balard, Les Génois dans l'ouest de la mer Noire au XIV^e siècle, dans *Actes du XIV^e Congrès international des Etudes byzantines*, t. 2, Bucarest, 1975, pp. 21—32.

¹²⁾ H. Ahrweiler, Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII^e—XV^e siècles, Paris, 1966, pp. 89—90; V. Tapkova-Zaimova, Quelques observations sur la domination byzantine aux bouches du Danube. Le sort de Lykostomion et de quelques autres villes côtières, dans *Studia Balcanica I. Recherches de géographie historique*, Sofia, 1970, p. 82.

¹³⁾ G. I. Bratianu, Deux études historiques, op. cit., p. 37.

en amont du delta, dans la région de Păcuiul-lui-Soare¹⁴), l'accord semble se faire sur l'emplacement de l'actuelle Isaccea, où se trouve un ancien gué du Danube, à quelques kilomètres en amont du delta¹⁵).

En revanche, il y a encore beaucoup d'incertitudes sur les dominations qui se sont exercées successivement sur ces différents comptoirs. Selon O. Iliescu, Byzance, en dépit des Mongols, aurait réussi à maintenir un contrôle sur quelques points du littoral, soit directement au temps des premiers *Paléologues*, soit par l'intermédiaire du despote *Dobrotitch* qui, à titre de pronotaire, établit son pouvoir sur le littoral byzantin de la Dobroudja, tout en restant un allié fidèle de *Jean V Paléologue*¹⁶). A l'occasion des guerres civiles opposant ce dernier à *Jean VI Cantacuzène*, Byzance aurait abandonné ses bases danubiennes, passées entre 1349 et 1358 sous administration génoise. Puis, à la suite de l'expansion politique et économique de la Valachie, Vicina et Kilia tombèrent sous l'autorité du voïvode *Vlaïcou*, tandis que Licostomo ne passa au pouvoir de la Valachie qu'au temps du voïvode *Mircea l'Ancien*, probablement dans les années 1392—1394¹⁷).

Ce schéma ne pourrait être remis en question que par la découverte de nouveaux textes ou par de nouvelles données archéologiques. Or, en effectuant en 1975 une mission aux Archives de Gênes, j'eus l'heureuse fortune d'y découvrir une nouvelle série d'actes notariés, instrumentés à Kilia en 1360, et qui viennent compléter la publication faite par G. Pistarino¹⁸). Un premier examen de l'écriture me donna la certitude que l'auteur était ce même *Antonio di Ponzò* qui, d'ailleurs, se nomme lui-même dans le texte en vingt-trois occasions. Il s'agit donc de la première partie de son minutier. Le notaire a quitté Gênes avec le convoi de printemps, au début du mois d'avril 1360. Le 16 avril, il instrumente à Naples, auprès de la loge des Génois: deux contrats de change maritime remboursables à Péra. Le 11 juin, il reçoit ses premiers clients sur les rives de la Corne d'Or: neuf actes — reçu, procurations, vente d'esclave, louages de service et de maison — sont ainsi rédigés entre le 11 et le 18 juin 1360. Puis, sans qu'il y ait solution de continuité dans son minutier, le notaire reprend la rédaction à Kilia à partir du 11 août. Jusqu'au 30 octobre, il instrumente 112 actes, mais le minutier présente ici des lacunes importantes que met en évidence la numération en chiffres romains portée par le notaire lui-même dans la partie supérieure droite des feuillets. Manque ainsi le

¹⁴) P. Diaconu, Despre localizarea Vicinei, dans *Pontica*, t. 3, 1970, pp. 275—295; idem, Cîntare pentru verificat grentatea perperitor de Vicina, dans *Studii și cercetări de Numismatică*, t. 6, Bucarest, 1975, pp. 243—245; idem, Păcuiul-lui-Soare — Vicina, dans *Byzantina*, t. 8, 1976, pp. 407—447.

¹⁵) C. Giurescu, Les Génois au bas-Danube, op. cit., p. 49, note 7; P. S. Năsturel, Le littoral roumain de la mer Noire d'après le portulan grec de Leyde, dans *Revue des Etudes roumaines*, t. 13—14, 1974, pp. 121—134; idem, Dans le sillage des marchands italiens en mer Noire, dans *Byzantinische Forschungen*, t. 4, 1972, pp. 231—235.

¹⁶) M. M. Alexandru-Dersca Bulgaru, La seigneurie de Dobrotici, fief de Byzance, dans Actes du XIV^e Congrès international des Etudes byzantines, t. 2, Bucarest, 1975, pp. 19—20.

¹⁷) O. Iliescu, Contribuții numismatice, op. cit., pp. 208—210.

¹⁸) Archives d'Etat de Gênes, Notai ignoti, B. XVIII.

feuillelet XXXV, correspondant à des actes des 21 et 22 septembre ; puis on passe du feuillelet XXXVIII au feuillelet LVIII, lacune qui correspond à la période comprise entre le 23 septembre et le 15 octobre : à en juger par la disposition des documents dans le minutier, c'est ainsi une cinquantaine d'actes qui ont disparu. La troisième lacune va du 30 octobre au 27 novembre 1360, date du premier document publié par G. Pistarino ; selon la numération du notaire, elle ne porte que sur les feuillelets LXXII à LXXV, c'est-à-dire sur une dizaine de documents. En dépit de patientes recherches menées dans le fonds des Notai ignoti, nous n'avons pu retrouver qu'un seul feuillelet disparu, aujourd'hui réinséré dans le minutier¹⁹). C'est donc cet ensemble de cent vingt-trois actes — deux de Naples, neuf de Péra, cent douze de Kilia — qui vont être incessamment publiés par nos soins, et dont nous présentons ici les premiers apports à notre connaissance des régions danubiennes au XIV^e siècle²⁰).

La nouvelle série d'actes confirme d'abord l'existence de deux localités distinctes, Kilia et Licostomo, quoique les premiers documents rédigés par notre notaire puissent conduire à quelque méprise. En effet, du 11 au 25 août, *Antonio di Ponzò* déclare instrumenter à *Chili Licostomi*, près de la loge des Génois de ce lieu²¹). Il paraît donc croire que la localité porte un double nom, à moins que nous ne comprenions qu'en utilisant le génitif il veuille préciser qu'il s'agit de Kilia, proche de Licostomo, qu'il distinguerait d'une autre Kilia, comme par exemple Chele de Bithynie, sur la côte asiatique de la mer Noire. Mais, devenu plus familier des lieux, *Antonio di Ponzò* donne d'autres précisions. R.-H. Bautier et, à sa suite, G. Pistarino et O. Iliescu avaient déjà remarqué que dans un acte du 7 mai 1361 le notaire désigne une *cocha*, la «S. Catherina», se trouvant sur le fleuve de Kilia, puis il se ravise et corrige Kilia en Licostomo, signifiant ainsi que les deux noms ne sont pas exactement synonymes²²).

Ce type de corrections est extrêmement fréquent dans nos actes. Ainsi le 25 août 1360, dans un document où la date topique est encore *Chili Licostomi*, le notaire mentionne des *sommi* d'argent au poids de Licostomo, puis il annule ce dernier mot et écrit *ad pondus eiusdem loci Chili*²³). Quelques jours plus tard, un contrat de change maritime précise qu'un linh doit partir pour Péra *de dicta sumarie eiusdem loci Chili*, ce dernier mot étant corrigé sur *Licostomi*, annulé²⁴). Mêmes corrections le 3 septembre à propos d'un panfile, les 12 et 23 septembre, au sujet de deux autres linhs²⁵). En revanche, dans un acte du 15 octobre, le nom de

¹⁹) Ce feuillelet égaré dans la busta B bis des Notai ignoti a été replacé dans la busta XVIII et constitue le feuillelet 40 bis (doc. n° 111 et 112 de notre édition).

²⁰) Dans les références qui suivent, nous utiliserons la numération figurant dans notre édition.

²¹) Doc. n° 12 (11 août), 14 (12 août), 18, 19 et 20 (14 août), 21 (18 août), 22 (25 août).

²²) R.-H. Bautier, Notes sur les sources, op. cit., p. 188 ; G. Pistarino, Notai genovesi, op. cit., pp. 130—131 (acte n° 74) ; O. Iliescu, Localizarea, op. cit., pp. 440—441.

²³) Doc. n° 22.

²⁴) Doc. n° 24.

²⁵) Doc. n° 29, 54, 80.

Licostomo vient remplacer celui de Kilia rayé par le notaire²⁶). Enfin, dans un autre contrat de change maritime le notaire distingue le lieu-dit *ad sporzorias sumarie Chili*, c'est-à-dire sans doute les échelles où vient s'amarrer le linh «S. Georgius», et la *bocha sumarie Licostomo*, point de départ du risque encouru par la cargaison de ce linh, faisant voile vers Péra²⁷). *Antonio di Ponzò* emploie d'ailleurs plus volontiers le terme *ad sporzorias sumarie*²⁸) à propos de Kilia et l'expression *ad bocham sumarie*, pour Licostomo. La notation topographique du notaire conforte l'étymologie; la bouche du fleuve est à Licostomo où se terminait le delta aux époques médiévales²⁹), tandis que les bateaux viennent prendre leur cargaison aux appontements localisés à Kilia. Lorsqu'un prêt maritime est conclu, le risque y afférant commence au moment où le navire quitte la bouche du fleuve, donc près de Licostomo, alors qu'il est chargé aux échelles, donc à Kilia. Il faut en conclure que les deux localités se trouvent sur le même bras du fleuve, Licostomo à l'aval, Kilia plus en amont. L'hypothèse formulée par O. Iliescu nous paraît donc désormais incontestable; il n'en reste pas moins souhaitable de voir l'archéologie confirmer l'emplacement exact des deux comptoirs³⁰).

Reste en discussion la localisation de Vicina, premier site fréquenté par nos marchands dans les régions danubiennes³¹). Aux trois hypothèses formulées depuis les travaux de Bratianu, nos actes notariés ajoutent une information qui n'est pas négligeable. En 1360, *Antonio di Ponzò* mentionne par quatre fois Vicina, en deux occasions pour dire que deux contrats y auront plein effet juridique, de même qu'en certaines autres places du monde méditerranéen. Le 14 août 1360, le patron d'un linh amarré sur le bras de Vicina (*in sumaria Vicine*) reçoit un prêt à Kilia avant de partir pour Péra³²). D'après le contexte, le bras de Vicina, tant de fois cité par les portulans des XIVe et XVe siècles comme synonyme du Danube lui-même³³),

²⁶) Doc. n° 89.

²⁷) Doc. n° 105.

²⁸) L'explication du mot *sporzorie* par O. Iliescu, *Contribuții*, op. cit., p. 208, n'est guère convaincante; l'auteur comprend qu'il s'agit de bras secondaires du fleuve. Les linhs en cours de chargement se trouvant *ad sporzorias*, il est plus légitime de comprendre qu'il s'agit des pontons où sont amarrés les navires en instance de départ (cf. le doc. n° 30 où il est précisé qu'un linh vient charger du grain *ad sporzorias Chili*, tout près d'un moulin). Quant au mot *sumaria*, le notaire l'utilise constamment comme synonyme de *flumen*: *sumaria sive flumen Licostomi*, *sumaria sive flumen Chili* (doc. n° 12, 13, 16, 90, 103, 109, 117 pour Licostomo; doc. n° 30, 38, 73, 78, 80, 82, 97, 99, 101, 106, 114, 115, 116, 118 pour Kilia).

²⁹) O. Iliescu, *Localizarea*, op. cit., p. 452, note 143.

³⁰) Les trouvailles monétaires signalées par O. Iliescu, *Contribuții*, op. cit., pp. 204—205 sont un indice de l'emplacement de la Kilia byzantine, au sud-ouest de Chilia Veche, tandis que les débris de céramique mis au jour auprès de Periprava révèlent des vestiges d'un habitat daté des VIIIe—IXe siècles et des XIIIe—XVIIe siècles (O. Iliescu, *Localizarea*, op. cit., p. 453), ce qui est insuffisant pour identifier la localisation précise des deux comptoirs génois.

³¹) G. I. Bratianu, *Recherches sur Vicina*, op. cit., p. 47.

³²) Doc. n° 19.

³³) O. Iliescu, *Localizarea*, op. cit., pp. 445—447; P. S. Nasurel, *Dans le sillage*, op. cit., p. 234; G. I. Bratianu, *Deux études historiques*, op. cit., p. 37.

paraît désigner ce que d'autres actes nomment le fleuve de Kilia ou de Licostomo : il y aurait continuité et passage facile d'un comptoir à l'autre. Un document du 18 octobre 1360 va dans le même sens : il mentionne un panfile, le «S. Iohannes», amarré aux échelles de Kilia et qui doit aller charger du grain à Vicina et de là gagner Péra³⁴). De ces deux documents il ressort que Vicina est facilement accessible depuis Kilia ou Licostomo ; est située sur le Danube en amont de ces deux comptoirs, ce qui élimine l'identification avec Mahmudiah, et doit être recherchée dans le voisinage immédiat d'Isaccea, au point où les rives du fleuve, avant les marécages du delta, deviennent accessibles à des bateaux moyens ; aucun lieu n'est plus propice que le carrefour naturel entre la Dobroudja et le Bugeac, créé par l'existence à Isaccea d'un gué qu'empruntèrent d'innombrables envahisseurs à travers les âges. De là, l'on pouvait gagner la mer soit par le bras de Kilia au nord, soit par celui de Saint-Georges au sud ; ce dernier n'étant pas, semble-t-il, accessible à la navigation à la fin du Moyen Age³⁵), les marins devaient nécessairement emprunter le bras de Kilia pour se rendre à Vicina ; ainsi s'explique que *flumen Vicine* désigne sur les portulans le bras septentrional du Danube qui est aussi appelé dans les textes *flumen Chili* ou *flumen Licostomi*.

Sur la topographie du comptoir de Kilia, les actes de 1360 d'*Antonio di Ponzò* n'apportent guère d'élément nouveau. Le centre administratif est constitué par la maison de la Commune où siège le consul, entouré d'une petite cour. Cette maison s'ouvre sur une place par la *loggia* des Génois, où vient instrumenter notre notaire. Tout près se trouvent les bancs des banquiers *Lorenzo Bustarino* et *Giorgio di Chavegia*³⁶), où s'installe fréquemment *Antonio di Ponzò*, lorsqu'il ne se rend pas dans les maisons particulières de tel ou tel client, sur lesquelles nos documents n'apportent aucune précision³⁷). A proximité, l'église Saint-Jean des Grecs et l'échoppe d'un forgeron³⁸). Au bord du fleuve, les échelles réservées au chargement des céréales et un petit chantier naval qualifié d'*uschario* — le terme est à rapprocher du mot *scario* désignant les chantiers de la côte ligure³⁹). Le consul des Génois, *Antonio di Castello*, y a fait construire en 1360 un panfile, unité de moyen tonnage, surtout utilisée pour les transports rapides ou la surveillance côtière⁴⁰).

³⁴) Doc. n° 97. Le document ne précise pas si le linh repasse par Kilia pour se rendre ensuite à Péra.

³⁵) G. I. Bratianu, Deux études historiques, op. cit., p. 38.

³⁶) Doc. n° 101: *prope logiam Ianuensium curie consulatus, videlicet ante domum Georgii de Chavegia de Vulturo bancherii*; doc. n° 114: *prope logiam curie consulatus Ianuensium, scilicet quasi prope banchum Laurencii Bustarini bancherii*.

³⁷) Sont mentionnées les maisons d'*Antonio di Ponzò* lui-même (doc. n° 14, 15, 25, 30, 105, 115), du courtier *Giacomo di Rapallo* (doc. n° 103, 122), de *Gabriele di Passano* (doc. n° 21), d'*Antonio di Castello* (doc. n° 23, 24), du tavernier *Guglielmo* (doc. n° 33), de *Giovanni* et *Bartolomeo di Azzano* (doc. n° 41), de *Bartolomeo di Lando* (doc. n° 76), d'*Alterixia*, veuve de *Giacomo d'Asti* (doc. n° 77), du banquier *Luchino di Bennama* (doc. n° 87 à 92) et de *Brancaleone Guisolfi* (doc. n° 107).

³⁸) G. Pistarino, Notai genovesi, op. cit., p. 51.

³⁹) J. Heers, Gênes au XVe siècle. Activité économique et problèmes sociaux, Paris, 1961, p. 284.

⁴⁰) Doc. n° 45 et 92.

Rédigés à Kilia, les actes d'*Antonio di Ponzò* ne nous apprennent rien sur la topographie de Licostomo, qualifiée de *castrum* dans les actes notariés de 1373 à 1384⁴¹). La seule chose qui paraît certaine est l'utilisation de la base navale de Licostomo par nos marchands, concurremment à celle de Kilia, dès les années 1360. Pour le bon déroulement des activités commerciales, la protection de l'embouchure du bras de Kilia devait en effet être assurée, particulièrement contre les menaces de *Dobrotitch* et des Turcs.

Quelques allusions faites par notre notaire nuancent la situation historique des bouches du Danube, telle qu'on la connaissait jusqu'ici. Pour O. Iliescu, les Génois auraient profité des guerres civiles byzantines pour mettre la main sur ces bases avancées de l'empire que représentaient Vicina, Kilia et Licostomo dans les régions danubiennes. La preuve en serait l'existence d'une administration génoise dirigée par des consuls ayant toute autorité sur ces comptoirs. L'argument ne nous paraît pas décisif. La présence de consuls à la tête des petites communautés génoises réparties dans l'espace pontique n'est jamais un témoignage que Gênes exerce une pleine souveraineté sur les villes où se sont établis quelques-uns de ses marchands. Ces communautés ne jouissent que de droits limités au sein des mondes tatar, turc ou grec — Tana, Trébizonde, Sinope, Samastri en sont de bons exemples — et le consul n'est jamais que le représentant de la Commune auprès des autorités locales⁴²).

La situation n'est guère différente dans les régions danubiennes. Nul ne conteste que Vicina à la fin du XIII^e siècle reconnaît l'autorité du *basileus* et fait partie de l'empire; la monnaie que l'on y utilise est l'hyperpère byzantin et, du point de vue religieux, l'existence d'un archevêché grec confirme la solidité des liens entre Byzance et les «îles paristriennes» du delta danubien⁴³). Or, comme nous l'avons déjà signalé, la communauté génoise de Vicina est placée en 1298 sous l'autorité d'un consul, *Montano Embriaco*, qui se charge de faire parvenir à Gênes les biens d'un concitoyen, *Andrea Barlaria*, mort à Vicina⁴⁴). La mention d'un consulat génois à cette date ne signifie pas l'exercice par Gênes d'une quelconque souveraineté sur la ville.

Il en est de même à Kilia en 1360, où il semble bien que l'autorité du khan du Kiptchak soit pleinement reconnue. Un contrat de nolisement du 3 septembre pourrait certes être compris de manière différente⁴⁵). En effet un certain *Niccolò*

⁴¹) S. Raiteri, *Atti rogati a Licostomo da Domenico da Carignano (1373) e Oberto Grassi da Voltri (1383—1384)*, dans G. Balbi — S. Raiteri, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Caffa e a Licostomo (sec. XIV)*, Gênes, 1973, pp. 187—237. Tous les documents sont instrumentés *in castro Licostomi*.

⁴²) Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre ouvrage *La Romanie génoise*, 2 vol., Rome, 1979.

⁴³) V. Laurent, *La domination byzantine aux bouches du Danube sous Michel VIII Paléologue*, dans *Revue historique du Sud-est européen*, t. 22, 1945, pp. 183—198; G. I. Bratianu, *La Mer Noire*, op. cit., p. 221.

⁴⁴) M. Balard, *Les Génois dans l'ouest de la mer Noire*, op. cit., p. 26. Les documents intéressants ce consulat sont aux Archives de Gênes, *Notai*, minutier n° 45, ff. 95v et 192r—v.

⁴⁵) Doc. n° 30.

Griti, habitant Péra, s'engage envers les patrons du *linh* qu'il affrète à payer *omnes dacitas, toltas, cabellas seu comergium ac avarias domino imperatori Romanie seu officialibus eiusdem*. Mais, comme il s'agit d'un transport de blé de Kilia à Constantinople, il est vraisemblable que les taxes évoquées sont le *commerchium* dû à l'arrivée dans la capitale byzantine. En revanche, dans ce même contrat, l'un des patrons promet de racheter à Kilia l'excédent de blé dont disposerait *Niccolò Griti* et de le payer au taux d'un *sommo* pour onze muids, *soluto comergio per ipsum comerciariis eiusdem loci Chili*. Qui sont ces commerçants ? des fonctionnaires byzantins ? c'est peu probable, puisque toutes les transactions à Kilia ont lieu en *sommi* et en aspres d'argent, la monnaie du Kiptchak, ce qui est un signe que cet Etat contrôle politiquement les bouches du Danube. Si l'on se rappelle que les Génois nomment *commerchium* et *commerchiarri* les taxes dues à Caffa au khan et les fonctionnaires mongols chargés de les prélever⁴⁶⁾, la mention figurant dans le contrat du 3 septembre 1360 me paraît indiquer que les Génois n'étaient absolument pas maîtres de leurs transactions à Kilia, mais devaient acquitter des taxes à des commerçants qui, tout l'indique, ne peuvent être que mongols. En 1360, la Horde d'Or conserve une souveraineté effective sur la place de Kilia.

Et pourtant elle se heurte à des concurrents dangereux, les Turcs et le despote *Dobrotitch*, dont les ambitions dans les régions danubiennes contrarient les intérêts commerciaux génois. En effet, dès octobre 1360, un contrat précise que la navigation est entravée par les galères de *Dobrotitch* et les vaisseaux des Turcs⁴⁷⁾. Le premier s'est emparé avant 1357 des châteaux de Kozeakon et d'Emmona, près de Mésembrie, et porte dès cette date le titre de despote ; mais l'on ignore dans quelles circonstances — peut-être la défaite du prince tatar *Dimitri* face à l'armée lithuanienne en 1362 ou 1363 — il a pu agrandir son domaine jusqu'au nord de la Dobroudja⁴⁸⁾. En 1360, il ne menace encore que les liaisons maritimes des Génois de Kilia et non le comptoir lui-même ; ce n'est qu'après 1366 que les hostilités éclatent, qu'une mahone génoise se forme à Licostomo pour défendre la citadelle et qu'interviennent à partir de 1374 les Génois de Caffa *occasione guerre Dobrodize*⁴⁹⁾.

Quant aux Turcs, ils n'étaient pas des étrangers dans les régions du bas-Danube. Même s'il n'est pas certain que *Michel VIII* ait utilisé des Turcs Oguz ou Seldjoukides pour remettre la main sur la Dobroudja, en revanche l'expédition d'*Umur*

⁴⁶⁾ A. Vigna, Statuto di Caffa. Codice diplomatico delle colonie tauro-liguri, dans *Atti della Società ligure di Storia patria*, t. VII/2, fasc. 2, Gênes, 1881, p. 637.

⁴⁷⁾ Doc. n° 99 et 100. Un Grec de Constantinople et un habitant de Gaète déclarent avoir vendu fictivement leur *linh* à *Antonio Malocello* « par crainte des galères de *Dobrotitch* et des *linhs* des Turcs ». Dans le contrat de nolisement cité supra (doc. n° 30), les patrons s'obligent à arborer les emblèmes de la Commune de Gênes lors de leur voyage de Kilia à Constantinople.

⁴⁸⁾ M.-M. Alexandrescu-Dersca *Bulgaru*, La seigneurie de Dobrotici, op. cit., pp. 15, 17—18 ; G. I. Bratianu, Deux études historiques, op. cit., pp. 43—45.

⁴⁹⁾ G. Airaldi, I Genovesi a Licostomo, op. cit., pp. 970—971 ; M.-M. Alexandrescu-Dersca *Bulgaru*, La seigneurie de Dobrotici, op. cit., p. 19 ; M. Balard, Les Génois dans l'ouest de la mer Noire, op. cit., p. 27 et notre *Romanie génoise*.

aux bouches du Danube en 1341 est désormais un fait bien établi⁵⁰). Dans le récit qu'en donne Enveri, où se mêlent des souvenirs de l'expédition entreprise en 1462 par *Mehmed II* contre *Vlad Dracul*, il est bien difficile de savoir quels mécréants les hommes d'*Umur* massacrent et poursuivent à travers la campagne : des Tatars affaiblis par les troubles que connaît le Kiptchak après la mort d'*Özbek* ? ou déjà des Valaques, comme le croit Bratianu, prompt à établir la frontière de la jeune Valachie à Kilia sur le bas-Danube⁵¹) ? Quoi qu'il en soit, le texte d'Enveri ne montre que des paysans misérables fuyant devant les troupes d'*Umur*⁵²). Même s'il s'agit d'un raid de pillage sans occupation durable, les Turcs sont encore vingt ans plus tard suffisamment dangereux pour inciter un armateur grec, originaire de Constantinople, à faire passer pour génois l'un de ses bâtiments par crainte des Turcs⁵³).

De toutes ces indications, il résulte que Kilia se trouve placée en 1360 dans une zone charnière entre plusieurs empires et principautés. Située à la limite méridionale du khanat de la Horde d'Or, elle reconnaît l'autorité nominale du khan, dont les droits en matière commerciale sont appliqués par des commerçants. Au nord, s'étend la principauté tatare de *Dimitri*, qui domine l'espace compris entre le delta danubien et le liman du Dniestr⁵⁴). Au sud, *Dobrotitch*, soit à titre personnel, soit en tant qu'allié de Byzance, s'est rendu maître du littoral de la Dobroudja, du delta jusqu'aux environs de Varna⁵⁵), tandis que les Turcs constituent une menace pour les liaisons maritimes régulières entre le bas-Danube et Constantinople. Les Génois enfin sont établis dans les trois anciennes places byzantines du delta et y consolident progressivement l'autorité de la Commune, qui n'est pas encore pleinement maîtresse des lieux en 1360. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que Kilia soit habitée par une population très bigarrée et mouvante où les marchands génois côtoient des Grecs, des Tatars et des Valaques, sans compter quelques Hongrois et Arméniens. Sur ce mélange ethnique, les actes de 1360 d'*Antonio di Ponzò* apportent une information nouvelle.

Le notaire ayant pour principaux clients les hommes d'affaires génois, les éléments d'origine occidentale sont mieux connus que les Orientaux. A cet égard, la distorsion introduite par la nature des sources interdit toute comparaison quantitative entre les Occidentaux et les indigènes. Parmi le premier groupe, les Génois de la métropole représentent 35% de l'effectif, soit 113 noms sur 317. Mais si l'on

⁵⁰) P. Lemerle, L'émirat d'Aydin. Byzance et l'Occident. Recherches sur «La Geste d'Umūr pacha», Paris, 1957, pp. 132, 136—137.

⁵¹) Ibidem, p. 138 note 1 et G. I. Bratianu, Les Roumains aux bouches du Danube à l'époque des premiers Paléologues, dans *Revue Historique du Sud-est européen*, t. 22, 1945, pp. 199—203.

⁵²) I. Melikoff-Sayar, Le Destān d'Umūr Pacha, Paris, 1953, pp. 91—92 (vers 1243—1290).

⁵³) Doc. n° 100.

⁵⁴) G. I. Bratianu, Deux études historiques, op. cit., pp. 39—46.

⁵⁵) M.-M. Alexandrescu-Dersca Bulgaru, La seigneurie de Dobrotici, op. cit., pp. 19—20.

ajoute les marchands venus des deux *Riviere*, le pourcentage passe à 53%. Cet échantillon présente deux caractéristiques : son extrême mobilité et le petit nombre de membres de l'aristocratie marchande. En effet, parmi ceux qui se disent citoyens et habitants de Gênes dans les actes de 1360, 10% seulement se retrouvent à Kilia en 1361 : c'est dire que la plupart ne sont que de passage dans les comptoirs danubiens, d'où ils repartent pour Péra ou la métropole, sitôt les affaires conclues. Aussi n'est-il guère étonnant que quatre Génois seulement se disent *habitatores* ou *burgenses Chili* : deux courtiers, *Giacomo di Rapallo* et *Oddoardo Framba*, et deux de leurs concitoyens, *Gabriele di Passano* et *Astellano di Godano*. D'autre part, à ne considérer que les actes publiés, l'aristocratie marchande génoise est très peu représentée à Kilia : quatre *Guisolfi*, quatre *Malocelli*, un *Lomellino*, un *Lercaro*. Les documents de 1360 corrigent quelque peu cette impression, puisqu'ils mentionnent quatre *Cattaneo*, cinq *di Negro* et surtout huit *Spinola*. Mais les *Doria*, les *Grimaldi*, les *Adorno*, les *Fregoso* et les deux grandes familles génoises de Péra, *Demerode* et *de Draperiis* n'ont envoyé aucun des leurs à Kilia. Les grandes fortunes coloniales que l'on discerne à travers les actes notariés de Péra, de Caffa et de Chio ne sont guère représentées dans les comptoirs danubiens, sinon peut-être par des facteurs.

La mobilité est un peu moins grande du côté des Pérotes. Ils sont une centaine à Kilia en 1360—1361, dont quatorze se maintiennent d'une année à l'autre. Ce sont eux qui, en collaboration avec des Grecs, assurent les transports de blé des bouches du Danube aux rives de la Corne d'Or. Kilia vit en effet dans l'orbite économique de Péra et n'intéresse guère en 1360 les gens de Caffa. Ceux-ci ne sont qu'une dizaine, moins de 3% de notre échantillon, et encore ne peut-on compter parmi eux qu'un Génois d'origine, *Francesco Bellobruno* de Varazze ; en 1361, ils atteignent la vingtaine, mais là encore les Occidentaux sont dominés par des Grecs et des Arméniens de Crimée, dont un certain *Sarchis*, gros acheteur de cire. A cette exception près, la présence et l'influence des gens de Caffa à Kilia sont négligeables. De même les autres Occidentaux, Corses, Piémontais et Lombards, passent au second plan.

Parmi les Orientaux, trois communautés occupent le devant de la scène. Les Tatars sont les moins nombreux, une dizaine tout au plus, y compris quelques esclaves. Mais leur influence doit être grande puisque deux courtiers établis à Kilia, *Astellano di Godano* et *Oddoardo Framba*, servent d'interprètes dans deux contrats *de lingua latina in comanescho* et *de comanescho in latina* : l'un met en présence un «Sarrasin» de Moncastro — entendons par là un Tatar — et un marchand génois, l'autre un Arménien Grigo, fils de feu Arabec, habitant Kilia, et un Pérote⁵⁶).

La communauté grecque est beaucoup plus active. Elle comprend une trentaine d'individus, en majorité originaires de Constantinople, mais aussi d'Andrinople,

⁵⁶) Doc. n° 50 et 56. Comme le montre le célèbre Codex cumanicus (éd. K. Grønbech, *Monumenta linguarum Asiae minoris I: Codex Cumanicus*, Copenhague, 1936), le couman était la langue usuelle dans la steppe de la Russie méridionale et au nord du Caucase, c'est-à-dire dans le territoire des souverains mongols de la Horde d'Or.

de Simisso, de Trébizonde, de Nicopolis, d'Enos et même de Naxos. Certains sont sans doute établis à demeure, puisqu'il existe à Kilia une église Saint-Jean des Grecs⁵⁷), mais parmi ceux qui se disent *habitatores* ou *burgenses Chili* on ne dénombre aucun Grec d'origine. Les actes de 1360 d'*Antonio di Ponzò* mettent en valeur l'étonnante activité maritime de l'élément hellénique; beaucoup de Grecs sont patrons de navires et viennent concurrencer les Occidentaux dans l'exportation des céréales danubiennes, même si certains s'associent pour l'armement et le commandement des bateaux marchands avec des Génois de Péra.

Plus intéressante encore est l'apparition de l'élément valaque. Il nous paraît attesté surtout par la contamination que l'idiome populaire, en usage à Kilia, fait subir au latin du notaire. Dans un contrat du 25 août 1360, un certain *Costa Aga*, habitant Kilia, emprunte deux *sommi* d'argent à un bourgeois de Péra. *Oddoardo Framba*, que nous avons vu servir d'interprète en langue coumane, traduit le contrat *de lingua latina in romecha et de romecha in latina*⁵⁸). Que veut dire *romecha*? S'agit-il du grec? Bien évidemment non, puisque cette langue est normalement désignée dans les actes génois comme la *lingua Grecorum* et que des interprètes viennent traduire, à l'usage de parties d'origine hellénique, le texte d'autres contrats rédigés par *Antonio di Ponzò*, *de lingua latina in gregescha*. Le notaire ne peut utiliser, à quelques actes de distance, deux mots différents pour désigner la même langue. Le nom de *Costa Aga* ne lève pas la difficulté; car si *Costa*, diminutif de *Constantin*, est d'un usage fréquent dans le monde orthodoxe, le mot *aga* est un titre d'origine mongole, et qualifie un frère aîné ou un petit chef militaire⁵⁹). Il est probable qu'à l'exemple du prince tatar *Dimitri*, d'ascendance vraisemblablement hellénique, notre *Costa* a reçu un sobriquet ou un titre tatars, masquant son origine réelle. Reste néanmoins le mot *romecha* qui pourrait être dérivé, en un mauvais latin, de *românească*, désignant la langue roumaine.

La confirmation vient de quatre autres contrats mettant en présence des Grecs d'une part, des Génois, des habitants de Péra et de Caffa de l'autre⁶⁰). Quatre interprètes servent d'intermédiaires *de lingua latina in gregescha et de gregescha in latina*. Ce terme de *gregescha* est tout à fait inusité dans le latin des notaires génois qui utilisent toujours l'expression *lingua Grecorum*. Il n'est pas exagéré d'y voir une contamination du roumain *greceasca*, désignant la langue grecque. Le rapprochement séduisant des deux termes indiquerait que vers 1360, aux bouches du Danube, la langue valaque, et donc l'ethnie du même nom, tend à prendre une importance singulière, au détriment des Grecs et des Tatars, au moment où se forme la principauté de Valachie. Kilia serait donc colonisée par les Valaques avant de passer vers les années 1370 sous l'autorité du voïvode Vlaïcou⁶¹). L'ex-

⁵⁷) G. Pistarino, *Notai genovesi*, op. cit., p. 51.

⁵⁸) Doc. n° 22.

⁵⁹) G. Doerfer, *Türkische und mongolische Elemente im Neupersischen*, Wiesbaden, t. I, 1963, pp. 133—140, article 22.

⁶⁰) Doc. n° 30, 40, 75, 77.

⁶¹) O. Iliescu, *Contribuții*, op. cit., p. 209.

pansion politique de la principauté roumaine vers les bouches du Danube serait facilitée par la présence de nombreux Valaques dans cette région.

On mesure par là l'intérêt de cette nouvelle série d'actes notariés de Kilia. En dehors de l'activité économique, sur laquelle nous nous proposons de revenir dans un travail ultérieur, les actes d'*Antonio di Ponzò* nous donnent une information de premier ordre sur la topographie et la composition ethnique des comptoirs danubiens vers 1360. Il appartient maintenant à nos collègues roumains, archéologues et historiens, de nuancer les hypothèses présentées ici et fondées sur les allusions, que l'on souhaiterait plus précises, fournies par les actes notariés de Kilia, «le plus important dossier d'actes privés qui nous soit parvenu de la Roumanie médiévale», comme l'écrivait dès 1948 R.-H. Bautier⁶²). Aujourd'hui c'est d'un dossier doublé dont nous disposons.

⁶²) R.-H. Bautier, Notes sur les sources, op. cit., p. 188.